



## GUIDE DE L'ÉNERGIE DANS L'HABITAT



## ÉDITO

Le guide de l'énergie dans l'habitat a pour but de vous aider à réduire le coût de vos factures et bénéficier de plus de confort au quotidien dans votre logement.

Il vous permettra également de vous lancer avec confiance dans un projet de rénovation énergétique réussi et de valoriser ainsi la valeur de votre patrimoine.

La Ville de Montfermeil a noté une recrudescence de démarchages dans le domaine de l'énergie (sociétés proposant des prestations gratuites corrélées à des prestations payantes ou individus peu scrupuleux dans l'optique de vols).

Aussi, à la lumière de ce constat et avec l'ambition de développer une ville durable, nous avons créé ce guide pour vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Vous y trouverez tous les organismes officiels et les acteurs locaux à votre disposition pour la réalisation de vos projets. Alors, n'hésitez pas à les contacter et retrouvez encore plus de conseils sur le site [jerenoveamontfermeil.fr](http://jerenoveamontfermeil.fr) !

**Xavier LEMOINE**  
Maire de Montfermeil

**Robert SALVATORE**  
Adjoint au Maire en charge  
de la Transition Énergétique

# 1



## GÉRER L'ÉNERGIE DE SON LOGEMENT

### ■ LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

> Afin de connaître les performances énergétiques de votre habitation, vous pouvez réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Document payant réalisé par un professionnel indépendant qualifié, valable 10 ans. Il donne un aperçu de la performance énergétique d'un logement et est obligatoire lors de la mise en vente et lors de toute nouvelle location.

La lecture du DPE est facilitée par une classification de A à G (A correspondant à la meilleure performance énergétique).



## ■ LA VILLE ET SES PARTENAIRES VOUS AIDENT À FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

### > Visites Économie d'Énergie (V2E)

Les V2E, proposées **gratuitement**, apportent une aide et un conseil à domicile aux ménages ayant des difficultés énergétiques dans leur logement et devant supporter des factures élevées. La visite aux particuliers se déroule en deux temps :



- Établissement d'un diagnostic des consommations ainsi que d'un état des lieux du bâti et des équipements en place.
- Après analyse des données récoltées: explication du rapport, conseil sur des éco-gestes, installation, si besoin de petits équipements économes (réducteur de débit d'eau, douchette, ampoule basse consommation ou LED...) et orientation vers d'autres dispositifs (exemple: montage d'un dossier travaux subventionné).

**En 2015, 80 ménages ont été visités :  
20 d'entre eux sont éligibles au programme  
« Habiter Mieux » > Plus d'infos p.14**

## > Maison de l'Habitat (MHAB)

La MHAB est à la fois un lieu d'information sur le Projet de Rénovation Urbaine de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil et un espace d'animations destiné à tous les habitants pour les aider à mieux vivre dans leur nouvel environnement.

Ainsi la MHAB propose :

- Aides à la lecture des factures,
- Ateliers Brico-logis et jardinage,
- Ateliers éco-logis...



## > Un diagnostic simplifié sur [jerenoveamontfermeil.fr](http://jerenoveamontfermeil.fr)

Établissez un auto-diagnostic simplifié de votre habitation sur [jerenoveamontfermeil.fr](http://jerenoveamontfermeil.fr).

**Attention, les visites Économie d'Énergie et le diagnostic simplifié sont des outils d'aide à la décision mais ne font en aucun cas office de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), document réglementaire > Voir p.3**

# 2



## DIMINUER SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE AVEC LES ÉCO-GESTES

### ■ LES ÉCO-GESTES DU SOUS-SOL AUX COMBLES :

> J'isole mon logement pour retenir la chaleur et protéger mes installations (chaudière, ballon d'eau chaude, canalisations...)

#### Économies d'énergie moyennes liées à l'isolation :

Toit, combles et murs = 10 à 40%

Fenêtres à double vitrage = 10%

Plancher au-dessus du garage = 5 à 10%

> En hiver, je dégage les radiateurs pour permettre à la chaleur de se diffuser et pose des rideaux épais pour couvrir mes fenêtres et empêcher la chaleur de s'en aller.

> J'installe une chaudière « Basse température » ou « à condensation » produisant moins de gaz à effet de serre (uniquement si le logement est isolé correctement).

> J'entretiens mes appareils de chauffage pour garantir leurs sécurité, fiabilité et longévité.

**Un entretien régulier c'est 8 à 12% d'énergie consommée en moins.**

> Je diminue la température générale de mon logement et baisse le chauffage en cas d'absence.



**1°C en moins = 1 pull en plus mais surtout 7% d'économie d'énergie.**

> J'utilise des thermostats d'ambiance, programmables ou non, dans les pièces à vivre pour maintenir mon logement à température constante.

**La programmation permet de faire des économies supplémentaires de 10 à 20%.**

> J'aère quotidiennement mon logement, au moins 5 minutes et j'enlève la poussière pour un air de qualité.

**Une ampoule sans poussière, c'est 40% de flux lumineux supplémentaire.**

> Je profite de la lumière naturelle du jour et j'éteins la lumière quand elle n'est pas nécessaire.

> Je remplace mes ampoules classiques par des Lampes Basse Consommation (LBC) ou des Diodes Electro Luminescentes (LED).



■ Une ampoule classique consomme 5 fois plus qu'une ampoule LBC.

> Je coupe la veille des appareils électriques en les branchant sur des multiprises à interrupteur.

> Je débranche les chargeurs des prises électriques.

■ Les chargeurs continuent de consommer de l'électricité même sans appareil relié.

## ■ LES ÉCO-GESTES DE LA CUISINE À LA SALLE DE BAIN :

> Je surveille et lutte contre les fuites d'eau.

■ Les fuites d'un robinet produisent jusqu'à 120 litres par jour et coûtent entre 105€ (goutte à goutte) et 420€ (filet d'eau) par an. La fuite d'une chasse d'eau équivaut à 600 litres par jour, soit la consommation journalière d'une famille de 4 personnes (environ 660€ par an).

> J'économise l'eau en fermant le robinet lors de la vaisselle, du brossage de dents, du rasage...

> Je contrôle le débit des robinets.

Les économies réalisées grâce à la réduction du débit d'eau avec: un robinet mitigeur = 10% ; un aérateur d'eau (mousseur) = 30 à 40% ; une pomme de douche « éco » = 50%.



> Je préfère la douche au bain et je ferme le robinet pendant que je me savonne.

Une douche de 4 à 5 minutes consomme 30 à 80 litres d'eau et un bain 150 à 200 litres.

> J'optimise ma chasse d'eau en réduisant son volume (avec une brique par exemple) ou en adoptant le double débit.

> J'utilise de façon optimale mon lave-linge (en pleine charge, à basse température et en essorant à grande vitesse) pour économiser l'eau et l'énergie nécessaire à son chauffage.

Un lavage à 40°C consomme 3 fois moins qu'un lavage à 90°C et préserve le linge.

> Je privilégie le fil à linge au sèche-linge.

> J'optimise la cuisson en adaptant le diamètre de mes ustensiles de cuisine au diamètre des plaques et en couvrant mes casseroles lorsque je fais bouillir de l'eau.

**Maintenir 1,5L d'eau en ébullition dans une casserole demande 4 fois moins d'énergie avec un couvercle.**

> Je cuis au four traditionnel, réchauffe au micro-ondes et décongèle à l'air ambiant.

> J'éloigne le réfrigérateur des sources de chaleur (four par exemple) et veille à son entretien.

#### ■ LES ECO-GESTES DANS LES TRANSPORTS ET AU JARDIN :

> Je préserve l'eau en arrosant le jardin à la tombée du jour en été.

**Sous la chaleur du soleil 60% de l'eau s'évapore avant même d'avoir été absorbée par les plantes.**



> J'entretiens mon véhicule.

Un véhicule mal entretenu et mal réglé consomme facilement 10% de carburant en plus et pollue 20% de plus.

> En ville, je privilégie la marche et les transports en commun quand c'est possible, plutôt que la voiture...

Le tramway consomme 15 fois moins d'énergie que la voiture (par kilomètre et par personne).



> ... et je découvre l'autopartage.



Retrouvez les bornes Autolib disponibles à Montfermeil sur [www.autolib.eu/stations](http://www.autolib.eu/stations)

> Pour voyager, je favorise le mode de transport le plus écologique.

CO<sub>2</sub> généré sur un trajet Paris-Marseille pour 2 personnes: 178 kg en voiture, 97 kg en avion et 3 kg en TGV.

# 3



## DÉFINIR SON PROJET DE RÉNOVATION

### > Espace Info Énergie (EIE)

Ouvert aux particuliers mais aussi aux entreprises, l'EIE permet d'apporter des conseils et pré-diagnostic pour la maîtrise de l'énergie, sans oublier d'informer sur les déductions fiscales et aides existantes.

Neutre et objectif, le conseiller corrige les idées reçues, oriente les personnes qui envisagent de faire des travaux et analyse avec elles leur projet.



## > Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 93 (CAUE)

Un architecte dispense gratuitement des conseils aux habitants pour concevoir leur projet, comprendre la réglementation, etc.

**Pour tous travaux modifiant notamment l'aspect extérieur du bâtiment (remplacement de menuiseries, réfection de toiture, isolation extérieure,...), une déclaration de travaux est obligatoire auprès du service Urbanisme de la Ville.**

## > Balades thermiques

Cette démarche gratuite, permet aux particuliers accompagnés d'un thermicien, de repérer les déperditions énergétiques de leur logement et de faire le point sur d'éventuels travaux d'isolation. Deux campagnes par an sont organisées par la Ville. Les inscriptions se font auprès du service Transition Énergétique.



# 4



## FINANCER SON PROJET DE RÉNOVATION

Des travaux de rénovation thermique sont nécessaires pour améliorer votre confort et vous chauffer (isolation des murs, combles, pose de fenêtres, changement de système de chauffage ou de production d'eau chaude). Des aides financières peuvent être versées aux habitants sous certaines conditions.

### ■ SUBVENTIONS

#### > Programme "Habiter Mieux" de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Pour les propriétaires sous conditions (ressources, etc.). L'ANAH peut financer vos travaux s'ils permettent de faire baisser votre consommation énergétique d'au moins 25%. Un accompagnement est prévu à toutes les étapes de votre projet.

L'aide du programme « Habiter Mieux » se compose :

- d'une aide de l'ANAH pouvant représenter jusqu'à 35

ou 50% du montant total HT des travaux,

- d'une prime au titre des « investissements d'avenir » modulée selon les revenus des ménages de 2000€ maximum pour les propriétaires occupants.

De plus, en partenariat avec la ville de Montfermeil, Procivis Gironde propose un prêt à taux zéro en complément des aides de l'ANAH et une avance des subventions pour pré-financer le démarrage de vos travaux.

## ■ PRÊTS

### > Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)



Il permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements. Ce prêt, proposé par les banques, peut être accordé aux propriétaires de logements et aux syndicats de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2018.

### > Autres prêts bancaires

Les banques locales proposent également des prêts adaptés pour des petits ou grands travaux de rénovation.

## ■ CRÉDITS

### > Crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite)

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous effectuez des dépenses en faveur de la qualité environnementale de votre habitation principale.

## ■ AIDES PRIVÉES

### > Pacte Énergie Solidarité

Sous conditions de ressources, le Pacte Énergie Solidarité propose une solution d'isolation de combles perdus.

**L'isolation des combles permet un gain de performance énergétique de 25 à 30%, c'est la solution la plus efficace pour faire des économies d'énergie et gagner en confort.**

Offre au début d'année 2016: 1€ pour 50 m<sup>2</sup> de combles non aménageables, offre évolutive avec le temps.

Connectez-vous sur [pacte-energie-solidarite.com](http://pacte-energie-solidarite.com) pour toutes informations complémentaires.

## > Certificats d'Economies d'Énergie (C2E)

Il s'agit d'aides financières accordées pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique dans les logements. Les montants des "primes énergie" sont d'ordre variable et peuvent représenter jusqu'à 10% du montant des travaux. Elles sont versées sous forme de chèque, carte cadeau, point fidélité, etc.

Connectez-vous sur la page "prime énergie" de **[jerenoveamontfermeil.fr](http://jerenoveamontfermeil.fr)** pour toutes informations complémentaires.



# 5



## TROUVER UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ

> Faire appel à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) est pour vous l'assurance :

- de bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, du crédit d'impôt et des certificats d'économies d'énergie,
- de disposer d'un professionnel formé, expérimenté et possédant des références de chantiers en rénovation énergétique.

**Retrouvez la liste des professionnels RGE locaux sur [jerenoveamontfermeil.fr](http://jerenoveamontfermeil.fr), page "Trouver un professionnel qualifié".**

**Attention aux faux artisans RGE : pour être sûr que l'artisan avec lequel vous contractualisez possède la mention RGE pour le domaine de travaux sur lequel vous le missionnez, rendez-vous sur le site de l'Etat: [www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel](http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)**

# SALON



DE LA **RÉNOVATION**  
**ÉNERGÉTIQUE**



& DU **DÉVELOPPEMENT**  
**DURABLE**



Le rendez-vous annuel  
pour rencontrer  
des professionnels  
de la rénovation



Montfermeil

# 6



## COMMENT GÉRER DES DIFFICULTÉS ÉNERGÉTIQUES DANS MON LOGEMENT ?

### > Médiateur National de l'énergie

Autorité publique indépendante, il a pour missions de proposer des solutions amiables aux litiges entre les particuliers et les entreprises du secteur de l'énergie et d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits.

### > Inspecteur Hygiène et Insalubrité

Procédure à suivre en cas d'habitat dégradé lorsqu'on est locataire :

- Envoyer un courrier en recommandé au propriétaire en listant tous les problèmes rencontrés dans l'appartement, en lui laissant un délai pour y remédier.
- En l'absence de réponse satisfaisante du propriétaire, demander au Maire, par écrit, une intervention

en rappelant les démarches déjà effectuées et en joignant une copie des lettres envoyées. Cette plainte déclenchera la visite sur place de l'Inspecteur qui rédigera un rapport.

Si les causes de l'insalubrité sont liées au bâtiment, le service Habitat demandera au propriétaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les désordres.

> Les Visites Économies d'Énergie (V2E) > Voir p.4

**Les économies générées avec les visites en 2015 sont disponibles sur [cler.org/-Les-SLIME-](http://cler.org/-Les-SLIME-)**



> Centre Communal d'Actions Sociale (CCAS)

Le CCAS peut, sous conditions, apporter aux ménages les plus modestes, des aides facultatives, telles que la participation au règlement des factures EDF, GDF et Véolia Eau.

## > Service Social Départemental (SSD)

Le SSD, accessible à tous, est composé d'une équipe d'assistantes sociales assurant 3 missions fondamentales :

- écouter pour comprendre les besoins,
- orienter vers les partenaires sociaux appropriés,
- conseiller à travers un soutien personnalisé dans un espace de rencontre et d'actions communes.

## > Les tarifs sociaux énergies

Selon mes revenus, je peux bénéficier de tarifs sociaux pour l'électricité et pour le gaz naturel. Leur attribution est automatique dans la majorité des cas.

- Pour l'électricité, il s'agit du **Tarif de Première Nécessité (TPN)** : pour tout renseignement, contacter le numéro vert 0800 333 123 (Service et appel gratuits).
- Pour le gaz naturel, il s'agit du **Tarif Spécial de Solidarité (TSS)** : pour tout renseignement, contacter le numéro vert 0800 333 124 (Service et appel gratuits).

# 7



## RÉPONDRE AUX QUESTIONS JURIDIQUES

### > Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Elle propose, sur rendez-vous, des permanences hebdomadaires, gratuites et confidentielles, afin d'aider les habitants confrontés à une procédure ou un litige.



### > Agence Départementale d'Information sur le Logement 93 (ADIL)

L'ADIL 93 répond aux questions fiscales, juridiques, ... sur le logement et l'habitat (bail, charges, ...). Service gratuit et ouvert à tous, avec la possibilité de rencontrer un juriste.

### > Permanence juridique à l'Hôtel de Ville

Disposer d'un conseiller juridique gratuitement.

# 7



## ANNUAIRE

**P.4 > Visites Économie d'Énergie (V2E)**  
**et P.13 > Balades thermiques**

Service Transition Énergétique  
55, rue du Lavoir - 93370 Montfermeil  
Tél. : 01 41 70 70 42  
Mail : energie@ville-montfermeil.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h45 à 16h45 (16h15 le vendredi). Fermé le mardi.

**P.5 > Maison de l'habitat**

4, rue Berthe Morisot - 93370 Montfermeil  
Tél. : 01 45 09 41 86

Ouvert le mardi et mercredi de 9h à 11h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 11h et de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 11h.

## **P.12 > Espace Info Énergie (EIE)**

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Tél. : 01 42 87 99 44

Permanences gratuites (sur rendez-vous) tous les 4<sup>e</sup> samedi du mois à l'Hôtel de Ville.

7, place Jean Mermoz - 93370 Montfermeil

## **P.13 > Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 93 (CAUE)**

Permanences Montfermeil au service Urbanisme

55, rue du Lavoisier - 93370 Montfermeil

Tél. : 01 41 70 70 44.

Sur rendez-vous le lundi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

## **P.13 > Service Urbanisme**

55, rue du Lavoisier - 93370 Montfermeil

Tél. : 01 41 70 70 44

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h45 à 16h45 (16h15 le vendredi). Fermé le mardi.

## **P.20 > Médiateur National de l'Énergie**

15, rue Pasquier - 75008 Paris

Tél. : 01 44 94 66 00 ou 0800 112 212 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe)

Mail : [infoconso@energie-mediateur.fr](mailto:infoconso@energie-mediateur.fr)

site internet : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

## **P.20 > Inspecteur d'Hygiène et Insalubrité**

Service Aménagement/Habitat

55, rue du Lavoir - 93370 Montfermeil

Tél. : 01 41 70 16 64

Mail : [amenagement-habitat@ville-montfermeil.fr](mailto:amenagement-habitat@ville-montfermeil.fr)

Ouvert le lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 16h45, et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h15.

## **P.21 > Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

1 bis, impasse Agard - 93370 Montfermeil

Tél. : 01 41 70 70 64

Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h, le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h.

## **P.22 > Service Social Départemental (SSD)**

2, rue Maryse Bastié - 93370 Montfermeil

Tél. : 01 43 30 61 85

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

**P.23 > Maison de la Justice et du Droit (MJD)**

201, allée de Gagny - 93390 Clichy-Sous-Bois  
Tél. : 01 41 70 38 20

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

**P.23 > Agence Départementale d'Information sur le Logement 93 (ADIL)**

6/8, rue Gaston Lauriau (6ème étage)  
93100 Montreuil  
Tél. : 0820 16 93 93 [0.12€ TTC/min]

Ouvert (de préférence sur rendez-vous) du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 sans interruption et le vendredi de 8h30 à 16h30 sans interruption.

**P.23 > Permanence juridique**

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois de 18h à 19h30 sur rendez-vous.

7, place Jean Mermoz - 93370 Montfermeil  
Tél. : 01 41 70 70 70



**Mairie de Montfermeil**  
7, place Jean Mermoz  
93 370 Montfermeil  
Tél : 01 41 70 70 70

Ce guide peut également être consulté  
et téléchargé sur  
**[www.ville-montfermeil.fr](http://www.ville-montfermeil.fr)**  
et **[www.jerenoveamontfermeil.fr](http://www.jerenoveamontfermeil.fr)**